



Paris, le 13/11/06

Monsieur Le Maire Hervé Chevreau

**Hôtel de ville
1-3, rue Quétigny
93 806 EPINAY-SUR-SEINE Cedex**

BUREAU DE PROTECTION ANIMALE

Dossier suivi par : COUSIN Pascal

Ligne directe : 08 71 72 63 84

Vos refs :

Objet : méthode d'euthanasie des pigeons de ville (biset)

Monsieur le Maire

Nous sommes une association de protection des animaux aussi bien sauvages que domestiques. Nous avons pris connaissance par le biais de votre site internet que vous faites régulièrement capturer et tuer les pigeons.

La société de capture employée, utilise l'abattage des oiseaux au CO2. Ce gaz fait souffrir les oiseaux quelle que soit la concentration en air utilisée. D'autre part nous apprenons que les pigeons de ville sont tués dans une camionnette.

A notre connaissance une seule entreprise de dépigeonnage utilise un tel procédé, protégé d'ailleurs par un brevet (tombé maintenant dans le domaine public). C'est la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) qui est la plus importante entreprise de dépigeonnage et est numéro 1 de la capture d'animaux en France.

Cette société utilise une très grande concentration de gaz carbonique qui fait souffrir les oiseaux :

La SACPA affirme que son mélange CO2/air permet de provoquer, en moyenne, une perte de connaissance en 20 secondes et et la mort en une minute 45 secondes. Mais certains oiseaux peuvent rester conscients plus longtemps en tentant de respirer dans des poches d'air plus respirables (concentrations moins élevées de CO2) qui ne manquent pas de se former en remplissant le caisson, l'anhydride carbonique étant plus lourd que l'air. En fait ce très bref laps de temps nous fait conjecturer une concentration de 80 à 100 % de CO2 en air.¹ Cette concentration élevée fait souffrir les animaux, c'est certain. La majorité des études scientifiques publiées l'affirment. ²⁻³⁻⁴⁻⁵ Le comité scientifique sur la santé et le bien-être animal de l'autorité européenne de sécurité des aliments a rendu un avis, concernant la révision de la directive 86/609/CEE sur les animaux utilisés dans la recherche scientifique, qui dit que si on emploie du CO2 pour euthanasier il faut impérativement rendre inconscients les animaux avant de les soumettre au gaz nocif.⁴

Association Loi 1901

Siège Social : 11, rue Gagnée 94200 Ivry sur Seine France. Tel : 01 46 71 18 36

Secrétariat / Service presse : B.P. 154, 94208 Ivry sur Seine Cedex Tel : 01 44 75 00 47 Fax : 01 44 75 37 74

Siret : 441717 816 00017 Site web : www.associationstephanelamart.com

Nous avons demandé à la SACPA d'amender son procédé ou d'en changer complètement. Si elle veut continuer à utiliser du CO2 nous recommandons que l'anhydride carbonique soit couplé à un pré-anesthésique inhalant non toxique, comme l'isoflurane, le halothane ou le méthoxyflurane, les animaux rendus inconscients avant d'être exposés au gaz. Il existe également d'autres combinaisons gazeuses pour l'euthanasie des oiseaux, bien préférables à une utilisation unique d'anhydride carbonique.³ Le mieux serait d'euthanasier par surdosage d'un gaz anesthésiant.¹⁻⁴

Nous vous demandons donc, Monsieur Le Maire de cesser de maltraiter ces animaux. Nous protestons vivement contre ces euthanasies inutiles, et nous vous signalons que les moyens employés ici sont vains et inefficaces. Pourquoi allez-vous penser ? L'expérience des autres villes européennes nous apprend que :

- Les effarouchements au moyen de rapaces sont inefficaces, coûteux et posent des problèmes à la population. Ils ont été abandonnés par la plupart des grandes villes européennes et ne servent que dans quelques cas très particuliers. Il est évident qu'ils ne font que déplacer le problème. Au départ les pigeons fuient et certains se font attraper par les rapaces mais très vite ils apprennent à les éviter en volant le long des bâtiments. - Les captures suivies par l'euthanasie des oiseaux ne servent à rien (nous employons le mot euthanasie qui signifie mort douce mais malheureusement il faudrait plutôt employer l'expression mise à mort car les sociétés de "dépigeonnage" utilisent souvent des méthodes cruelles). Une fois qu'une partie de la population a été éliminée, il reste plus d'espace et de nourriture pour les autres qui n'en demandent pas tant et se reproduisent donc d'autant plus rapidement. Au bout d'un certain temps, la population s'est totalement reconstituée et tout est à refaire. Certaines municipalités l'ont compris, comme Paris qui n'effectue plus de capture. Il en est de même pour certaines villes à l'étranger, comme Barcelone qui, après avoir capturé et mis à mort un nombre important de pigeons sur une dizaine d'années, s'est rendue à l'évidence que la concentration d'individus au mètre carré était restée la même (même s'il était possible d'éliminer complètement les pigeons, d'autres espèces viendraient occuper l'espace vacant, étourneaux, goélands...).

- Quant à l'interdiction de nourrir les oiseaux (qui vise souvent toutes les espèces : pigeons, moineaux, etc.) et que n'apprécient pas les associations de protection des oiseaux : cette méthode se révèle complètement inefficace et dans certaines grandes villes comme Paris aggrave les nuisances.

Alors que faire ? Et bien installer des pigeonniers contraceptifs ! Ceux-ci donnent entière satisfaction aux nombreuses villes françaises qui les ont adoptés.

La maîtrise en zone urbaine des populations de pigeons :

Ces oiseaux posent deux types de problèmes :

- un réel :

un surnombre dû à une gestion inconsidérée par les municipalités

- un subjectif :

les fameuses plaintes que les services municipaux reçoivent chaque jour pour cause de salissure, « il y en a trop , ils risquent de transmettre des maladies etc. » . Ce côté subjectif est irrationnel car ce sentiment n'est appuyé sur aucun fait constaté scientifiquement (en particulier pour les maladies) mais provient plutôt d'une phobie collective moderne visant cet oiseau.

Pour résoudre ces deux types de problèmes il faut déplacer et fixer les colonies de pigeons biset dans les espaces verts en y installant des pigeonniers. On les fixera en y distribuant la nourriture dont ils ont besoin et en leur offrant des lieux de nidification adaptés, si bien adaptés qu'ils ne chercheront pas à retourner à leurs anciens lieux. On contrôlera leur nombre en prélevant leurs oeufs et éventuellement en leur distribuant une graine anticonceptionnelle, la nourriture pouvant être distribuée dans des emplacements spéciaux autorisés par la ville. Les anciens lieux de nidification seront traités, neutralisés, dans la mesure du possible, pour éviter une ré-implantation des colonies de pigeons; les procédés utilisés seront agréés par les associations de protection des animaux.

Il est également possible de distribuer des graines anticonceptionnelles aux pigeons.

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Association Loi 1901

Siège Social : 11, rue Gagnée 94200 Ivry sur Seine France. Tel : 01 46 71 18 36

Secrétariat / Service presse : B.P. 154, 94208 Ivry sur Seine Cedex Tel : 01 44 75 00 47 Fax : 01 44 75 37 74

Siret : 441717 816 00017 Site web : www.associationstephanelamart.com

1

Le rapport 2000 de l'American Veterinary Medical Association :

<http://cousin.pascal1.free.fr/rapport%20AVMA%202000.pdf> VO

http://cousin.pascal1.free.fr/gaz.html#rapport_2000_AVMA en VF

Le temps de la perte de conscience est réduit avec des concentrations plus élevées de CO₂ de 80 à 100 % qui engendrent une anesthésie en 12 à 33 secondes chez les rats et avec une concentration de 70 % de CO₂ par rapport à l'oxygène (O₂) induit une anesthésie en 40 à 50 secondes. Les gaz anesthésiants

L'halothane induit l'anesthésie rapidement et est le gaz anesthésique le plus efficace pour l'euthanasie.

Recommandations :

dans l'ordre de préférence , halothane, enflurane, isoflurane, sevoflurane, methoxyflurane, et desflurane, avec ou sans protoxyde d'azote, sont acceptable pour l'euthanasie des petits animaux (inf à 7 kilogrammes).

2

Dayna Johnson, Kate Blaszak: Bureau of Animal Welfare, DPI Victoria (Australie Melbourne) Carbon Dioxide Use for Euthanasia of Laboratory Animals

<http://cousin.pascal1.free.fr/opr01WH0.pdf> VO

http://cousin.pascal1.free.fr/gaz.html#rapport_australie en VF

Conclusions :

L'évidence de la souffrance et des réactions animales à l'agressivité associées à l'utilisation de l'anhydride carbonique comme agent anesthésique ou comme agent exclusif pour l'euthanasie des animaux de laboratoire est considérée comme acquise par un certain nombre de revues scientifiques récentes et indépendantes. Leach et son équipe (2004) en arrivent spécifiquement à cette conclusion en exposant des rats et des souris à l'anhydride carbonique sous toute forme pour l'anesthésie, qui est susceptible de causer une douleur et une détresse considérable et est donc inacceptable quand des solutions de rechange efficaces et plus humanitaires sont facilement disponibles.

Il est recommandé que l'anhydride carbonique soit couplé à un pré-anesthésique inhalant non toxique, comme l'isoflurane, le halothane ou le methoxyflurane si utilisé pour l'euthanasie. Pour l'utilisation d'autres combinaisons gazeuses

pour l'euthanasie des rongeurs ou des poulets cela est également préféré au lieu d'une utilisation unique de l'anhydride carbonique

Association Loi 1901

Siège Social : 11, rue Gagnée 94200 Ivry sur Seine France. Tel : 01 46 71 18 36

Secrétariat / Service presse : B.P. 154, 94208 Ivry sur Seine Cedex Tel : 01 44 75 00 47 Fax : 01 44 75 37 74

Siret : 441717 816 00017 Site web : www.associationstephanelamart.com

Opinion of the Scientific Panel on Animal Health and Welfare on a request from the Commission related to welfare aspects of the main systems of stunning and killing the main commercial species of animals

The EFSA Journal (2004), 45, 1-29, Welfare aspects of the main systems of stunning and killing the main commercial

species of animals

<http://cousin.pascal1.free.fr/opr03HHQ.pdf>

http://cousin.pascal1.free.fr/gaz.html#CEE_2004 en VF

5.3.1 - Conclusions

Les recherches suggèrent que les atmosphères contrôlées contenant des concentrations de plus de 30 % de CO₂ sont aversives et peuvent causer de la douleur et une détresse respiratoire avant la perte de connaissance. L'hypoxie induite avec de l'argon et/ou de l'azote avec moins de 2 % d'oxygène n'est pas aversive pour la volaille.

Opinion of the Scientific Panel on Animal Health and Welfare on a request from the Commission related to “Aspects of the biology and welfare of animals used for experimental and other scientific purposes”

EFSA-Q-2004-105

Adopted by the AHAW Panel on 14 November 2005

The EFSA Journal (2005) 292, 1-46 - Opinion on the “Aspects of the biology and welfare of animals used for experimental

and other scientific purposes”

<http://cousin.pascal1.free.fr/opr03J0B.pdf>

http://cousin.pascal1.free.fr/gaz.html#CEE_2005 en VF

Conclusions :

Le CO₂ est aversif à tous les vertébrés, utilisés dans la recherche, qui ont été examinés. Quelques espèces ont même l'aversion pour de basses concentrations (10-20 % par volume en air), indépendamment de toutes additions. On ne peut pas le recommander comme méthode unique de mise à mort humanitaire pour toutes les espèces. Le CO₂ peut être employé comme méthode d'euthanasie secondaire sur les animaux sans connaissance.

L'anhydride carbonique n'en devrait pas être employé comme agent exclusif dans les procédés d'euthanasie à moins l'animal n'ait été d'abord rendu sans connaissance

4.5.5.5 Surdosage de gaz anesthésiques

Recommandations :

Le surdosage d'un gaz anesthésique devrait être considéré comme une manière humanitaire de tuer les animaux en donnant quelques avertissements pour que la concentration et le côté aversif soient pris en compte.

voir aussi le tableau n° 4 page 37 :

Les méthodes suivantes ne doivent pas être employées pour mettre à mort les oiseaux

..... **décompression (caisson à vide) anhydride carbonique (CO2)**

Table 4 - Characteristics of methods for euthanasia of birds

« The following methods are not to be used for killing birds: neck crushing, decompression, exsanguination, carbon dioxide, nitrous oxide, diethyl ether, chloroform, cyclopropane, hydrogen cyanide gas, trichlorethylene, methoxyflurane, chloral hydrate, strychnine, nicotine, magnesium sulphate, ketamine and neuromuscular blocking agents »

5

Dans un séminaire présenté au Département d'Agriculture le 16 décembre 2004, le Dr. Mohan Raj, chercheur principal associé à la Division des Animaux de Ferme du Département des Sciences Vétérinaires Cliniques de l'Université de Bristol en Angleterre, décrit les effets du CO2 sur le corps. Le CO2 induit l'essoufflement, une détresse respiratoire du sujet connue comme dyspnée. Selon le Dr Raj, la dyspnée chez les oiseaux et les mammifères active des régions du cerveau associées avec la douleur et induit une réponse émotionnelle de panique.

C'est à cause du fait que le CO2 accroît le rythme et la profondeur de la respiration pour expirer le CO2 des poumons, respirer accroît en réalité la prise de CO2, ainsi le désir de respirer pour évacuer le CO2 toxique provoque une suffocation lente et douloureuse.

En contraste, un système étourdir/tuer fondé sur l'utilisation d'un gaz inerte argon ou azote, connu comme Etourdissement en Atmosphère Contrôlée, élimine ou réduit grandement la souffrance occasionnée par le CO2 pur. Tandis que le CO2 induit une suffocation douloureuse, des gaz tels que l'argon ou l'azote induisent un manque d'oxygène, ou anoxie, résultant en une mort sans douleur selon le Dr. Raj.

La différence cruciale entre anoxie (manque d'oxygène) et dyspnée (essoufflement) est qu'à la différence de l'anoxie, pour laquelle les oiseaux et les mammifères manquent de récepteurs, l'essoufflement implique des récepteurs qui enregistrent la séparation physique du tractus respiratoire de l'atmosphère extérieure. Dans les expériences en Amérique du Nord et le Royaume-Uni, les poussins et les dindes exposées à de hauts niveaux (40 pour-cent ou plus) de CO2, halètent, secouent leurs têtes et étirent leurs cous pour respirer.

DOCUMENTATION

La preuve que la SCAPA tue les pigeons au gaz carbonique pur : <http://cousin.pascal1.free.fr/vincennes.html>
Procédés de mise à mort au gaz carbonique : <http://cousin.pascal1.free.fr/gaz.html>
sur les pigeonniers et les autres méthodes : <http://cousin.pascal1.free.fr/index3.html>

Association Loi 1901

Siège Social : 11, rue Gagnée 94200 Ivry sur Seine France. Tel : 01 46 71 18 36
Secrétariat / Service presse : B.P. 154, 94208 Ivry sur Seine Cedex Tel : 01 44 75 00 47 Fax : 01 44 75 37 74
Siret : 441717 816 00017 Site web : www.associationstephanelamart.com